
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de l'opération Grand site « Gerbier-Mézenc » par les Départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire

4 mars 2019

L'Ardèche et la Haute-Loire partagent une histoire et une géographie communes, naturellement concrétisées par deux succs : le Mont Mézenc et le Mont Gerbier de Jonc. Protégé de chaque côté de la frontière administrative par les politiques publiques autour des espaces naturels sensibles (ENS), ce territoire fait l'objet d'un rapprochement entre les deux conseils départementaux, incarné par une première visioconférence ce lundi 4 mars entre Jean-Pierre Marcon, président de la Haute-Loire, et Laurent Ughetto, président de l'Ardèche.

Un peu d'Histoire...

Le Mont Gerbier de Jonc constitue le deuxième site touristique le plus fréquenté d'Ardèche, après les Gorges de l'Ardèche. Il forme avec le Mont Mézenc l'un des espaces naturels sensibles (ENS) majeurs du Département.

Classé en 1933, le site du Mont Gerbier de Jonc s'étend sur 45 hectares et deux communes : Sainte-Eulalie et Saint-Martial.

Il se trouve à moins de 8 kilomètres à vol d'oiseau d'un autre site majeur : le Mont Mézenc. Classé en 1997 pour ses qualités paysagères, le site du Mont Mézenc s'étend sur plus de 4000 hectares et sept communes entre Ardèche et Haute-Loire.

Ardèche et Haute-Loire se retrouvent sur les richesses de ces deux sites, à travers des politiques propres à chaque Département

Cohérence en termes de paysage, de géologie, de biodiversité, mais également en termes d'histoire et d'activités économiques...réunir les deux sites semble évident sur le papier et sur le terrain. Jusqu'ici, la frontière administrative a amené chaque conseil départemental à développer des politiques de protection différentes mais finalement similaires.

Le Département de la Haute-Loire est engagé dans une politique volontariste sur les aspects environnementaux avec un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles qui vise à préserver mais aussi valoriser son riche patrimoine naturel. Il s'inscrit également dans la politique Natura 2000 avec cinq sites en gestion sur le territoire. Dans une volonté de coordination des politiques ENS/Natura 2000, un Document Unique de Gestion est en cours d'élaboration sur le Massif du Mézenc (Haute-Loire).

Le Mézenc fait l'objet d'un certain nombre de protections environnementales et paysagères (ENS, Natura 2000, Site classé, Réseau Départemental Biodiversité,...) mais également de projets de développement

Contacts :

Ardèche : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava – 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

Haute-Loire : Florent Borie – 04 71 07 43 08 – florent.borie@hauteloire.fr

économique et touristique ambitieux. Le Département de la Haute Loire a déjà engagé différentes actions visant à valoriser la richesse patrimoniale du site Mézenc tout en optimisant son attractivité touristique.

Le Département de l'Ardèche initie plusieurs politiques axées autour de la transition écologique. Soucieux d'inscrire son territoire dans une dynamique durable de développement économique et d'accompagnement du changement rapide de la société à 30 ans, il s'est porté candidat à la signature d'un Contrat de transition écologique (CTE), en partenariat étroit avec tous les acteurs territoriaux. La signature de ce CTE, élaboré à la suite de la semaine de la transition de septembre 2018, a été confirmée à Laurent Ughetto par le ministère de l'écologie le 21 février dernier.

Par ailleurs, le Département conduit depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en matière d'ENS, renforcée par la volonté d'accompagner les sites ardéchois les plus emblématiques dans une démarche visant à optimiser leur attractivité touristique, tout en limitant les impacts environnementaux de leur fréquentation. Ceci se traduit notamment par l'Opération Grand Site (OGS) des Gorges de l'Ardèche, conduite actuellement avec les collectivités locales concernées.

Cette OGS, ambitieuse et au long cours, transforme déjà durablement la Combe d'Arc en site où cohabitent visiteurs et nature préservée.

Fort de cette expérience, le Département de l'Ardèche ne peut que souhaiter de réitérer l'expérience sur le site Gerbier Mézenc, ayant par ailleurs engagé depuis plusieurs années des acquisitions foncières et d'importants travaux de requalification du site du Mont Gerbier de Jonc, représentant plus de 3 M€ d'investissements.

Une coopération interdépartementale pour une démarche d'excellence et une candidature solide

Plusieurs spécificités caractérisent le territoire du site Gerbier Mézenc, et forgent l'identité des deux départements :

- Un paysage volcanique atypique traversé par la ligne de partage des eaux,
- Une terre où l'homme habite très haut, avec une architecture caractéristique faite de toits de lauzes, de chaume ou de genêts,
- Une montagne aux herbages particuliers qui permet l'élevage du bœuf Fin Gras.

Ces caractéristiques, ajoutées aux politiques de préservation déjà appliquées sur les deux sites du Mont Gerbier et du Mont Mézenc, fondent une base solide pour un travail collaboratif entre les deux conseils départementaux dans le but de déposer une demande de labellisation Grand Site.

Cette labellisation ne pourra se faire sans les acteurs territoriaux : les deux Communautés de communes Mezenc Loire Meygal (43) et Montagne d'Ardèche et ValEyrieux (07), le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

A l'initiative des deux Départements, ces acteurs territoriaux ainsi que les services de l'Etat et les principaux acteurs associatifs et économiques devraient se réunir le 24 mai prochain à la ferme de Bourlatier, afin d'échanger et de débattre à la fois sur le label Grand Site et sur tout ce qui construit l'esprit des lieux de ce territoire unique.